

Noms des candidats-es	Parti	Etant élu, soutiendrez-vous auprès des autorités la demande de déblocage de l'enseignement scolaire du flamand occidental, langue régionale de la Flandre française reconnue par l'UNESCO et le Ministère de la Culture ?	Vous investirez-vous dans la commission Langues régionales au Parlement	Etes-vous favorable à la ratification totale ou partielle de la Charte Européenne des langues minoritaires ?	Soutiendrez-vous les initiatives du territoire en faveur de la promotion de la langue régionale et du bilinguisme français/ flamand occidental	Réponses complémentaires
13e (Coudekerque Branche, DK ouest, Grande Synthe)						
Hutin Christian (réponse de son attaché parlementaire)	MRC	Il n'y a pas de la part de Christian Hutin, d'opposition de principe à l'enseignement du Flamand occidental. Dans le cadre de l'Education nationale et par des enseignants formés et dans le respect des règles qui régissent la fonction et le cadre scolaire.	Il n'y a pas me semble t-il de commission de ce type à l'Assemblée nationale mais un groupe d'études auquel Christian ne s'inscrira probablement pas. Il était président du groupe d'études "amianté" le mandat précédent et continuera probablement de s'investir sur ce dossier très lourd et difficile en cas de victoire électorale	Non. Cette charte pose d'ailleurs de gros problèmes constitutionnels et le conseil d'Etat ne cesse de s'y opposer à juste titre.	Dès lors que ces initiatives s'inscrivent dans un esprit d'ouverture ce n'est pas un problème.	
Castelli Delphine	PCF-FG	L'enseignement d'une langue régionale doit être vu comme un outil permettant de créer du lien social et intergénérationnel, mais aussi comme un atout vers l'apprentissage des langues étrangères. Concernant le flamand occidental, il s'agit d'un tremplin vers les langues germaniques que sont l'anglais, l'allemand et le néerlandais. Aussi, il me semble indispensable que le flamand occidental soit enfin inscrit à la liste officielle des langues régionales enseignées au sein de l'Ecole publique. En tant que députée, je soutiendrais donc la demande de déblocage de l'enseignement scolaire du flamand occidental, d'autant plus que grâce au travail entrepris par l'ANVT depuis plusieurs années, toutes les difficultés sont, à mon sens, levées : les expérimentations dans les écoles ont été un succès, la rédaction d'ouvrages adaptés à l'enseignement de la langue rend la formation et la certification d'enseignant-e-s possibles. Il faut maintenant que la décision politique soit prise, et je m'y emploierai.	A l'Assemblée nationale, la promotion des Langues Régionales s'inscrit actuellement dans la commission des affaires culturelles et de l'éducation. J'ai une sensibilité particulière pour ces sujets, puisque je suis enseignante et attirée par la culture dans toutes ses formes. Ainsi, comme députée, au sein de mon groupe je serai volontaire pour participer aux travaux de cette commission. Concernant les Langues régionales, il me semble que le lien entre leur reconnaissance culturelle et l'intérêt de leur enseignement doit aisément pouvoir s'établir : elles doivent trouver leur place au sein de l'Ecole publique, comme c'est déjà le cas pour le Breton ou le Basque par exemple	Je ne suis pas favorable à la ratification totale de la Charte Européenne des langues minoritaires, car certains articles, notamment les 9 et 10 concernant la Justice, ainsi que les Autorités administratives et services publics, me gênent dans la mesure où, à mon sens, ils contreviennent à notre constitution qui proclame que la langue de notre République est le français. Par contre, je suis favorable à une ratification partielle, si elle est possible, car elle permettrait d'avancer sur les sujets de l'enseignement, des activités culturelles, de la vie économique ou encore des échanges transfrontaliers.	Les langues en général et les langues régionales en particulier sont un formidable outil d'ouverture sur le monde, car elles permettent d'offrir à l'autre ce qu'on a, dans un esprit de partage et d'échange. Par ailleurs, refuser l'expression de la diversité culturelle et linguistique, c'est prendre le risque de dérives identitaires et de repli sur soi. Aussi je soutiendrais toute démarche allant dans le sens de la promotion de la langue régionale flamande, car les enjeux sont multiples : culturels, éducatifs, économiques, touristiques.	
Lefevre Mickaëlle	UDI					Oui, je soutiendrais la langue français / flamand dans les écoles en mettant en avant la culture pour que les jeunes retrouvent leur intégrité et qu'ils puissent être en harmonie, avec plénitude et que l'hymne européen jaillisse dans le monde.
Mogis Catherine	UPR	Je ne soutiendrais aucune demande de déblocage de l'enseignement scolaire d'une langue régionale, je m'y opposerai même	Je ne m'investirai pas dans la commission Langues régionales au parlement	Je ne suis pas favorable à la ratification totale ou partielle de la Charte Européenne des langues minoritaires	Je ne soutiendrais pas les initiatives en faveur de la promotion d'une langue régionale	Toute manœuvre pour encourager, développer et officialiser des langues supplémentaires, y compris en réinventant des langues qui n'existaient plus, ne vise au fond qu'à diviser les français et aider la future scission de notre République (il n'y a qu'à se référer au cas corse, breton, occitan pour les plus en avance sur ces sujets : ces régions violent la constitution dans l'indifférence totale).
Henocq Virginie	EELV	Le flamand occidental, tel qu'il est parlé dans certaines communes de l'arrondissement de Dunkerque, et enseigné dans quelques écoles de Flandre intérieure française, est reconnu comme langue régionale de France par le ministère de la culture depuis 1999. Il est aussi qualifié par l'UNESCO de "langue sérieusement en danger" en France. Les écologistes estiment que l'enseignement du flamand occidental doit être reconnu par la direction générale de l'enseignement scolaire (ministère de l'éducation nationale), et pas simplement toléré	Oui, tout comme certains députés écologistes ou apparentés l'ont fait dans les mandats précédents : Eva SAS (Assemblée), Isabelle ATTARD (Assemblée), Ronan DANTEC (Sénat), etc...	Pour les écologistes, ratifier cette charte, c'est dire l'égalité des citoyens qui ont tous droit, sur tout le territoire de la République, à la pratique des différentes langues de France. C'est également dire notre confiance en l'avenir et participer de la construction de sociétés plus tolérantes et apaisées. L'acte de ratification pose donc clairement, pour nous écologistes, une responsabilité politique collective. Cette ratification permettrait de passer de la législation du déni ou de l'opposition aux langues régionales à celle de la bienveillance et de la promotion. Elle permettrait aussi, symboliquement, d'espérer en finir avec le mépris envers les cultures locales et populaires. Cette ratification ferait aussi bénéficier nos jeunes générations des bienfaits cognitifs et culturels de l'éducation bilingue. Cette ratification est d'autant plus importante puisque la France est le pays d'Europe qui possède la plus grande diversité de langues endogènes sur son territoire : langues indo-européennes et basque en métropole ; créoles, langues amérindiennes, mélanésiennes et tant d'autres en outre-	Les écologistes de la région Hauts de France soutiendront toutes initiatives visant à reconnaître et promouvoir l'intérêt social, culturel, éducatif, patrimonial mais aussi économique (touristique par ex) des langues régionales - flamand occidental et picard - et des langues issues des différents vagues d'immigration (berbère, polonais, arabe, ...)	Concernant les langues régionales, la loi NOTRe (article 101) a créé une obligation pour la commune de résidence de participer au financement pour la scolarisation des élèves dans une école dispensant un enseignement en langue régionale dans une autre commune. (modifie ainsi l'article L.212-8 du Code de l'éducation) Cela fait suite à un amendement écologiste adopté à l'assemblée nationale. Les parlementaires écologistes (comme les conseillers régionaux écologistes d'ailleurs) n'ont eu de cesse de se battre pour la reconnaissance et la promotion des langues régionales. Ils ont toujours défendu le droit à un véritable statut pour les langues régionales, la préservation de la diversité culturelle étant un enjeu majeur du vivre-ensemble
Robin Sarah	REM	Si je suis élue, je soutiendrais en effet la position d'Emmanuel Macron qui considère que les langues font vivre la diversité et la richesse culturelle. La langue française doit rester celle de la République et l'existence de langues régionales doit bien être compatible avec son esprit.	Je participerais aux débats concernant les langues régionales durant les séances, sans forcément être membre de la commission. C'est une question qui concerne l'ensemble des députés de la Nation.	Concernant la ratification de la Charte européenne des langues minoritaires, il serait nécessaire que nous en parlions plus en détails afin que je me positionne.	Je soutiens par ailleurs les initiatives permettant la promotion de la culture régionale, y compris la langue.	

14e (Bergues, Bourbourg, Dunkerque Est, Gravelines, Hondschoote, Wormhout)						
Santhune Myrian	EELV	Le flamand occidental, tel qu'il est parlé dans certaines communes de l'arrondissement de Dunkerque, et enseigné dans quelques écoles de Flandre Intérieure Française, est reconnu comme langue régionale de France par le ministère de la culture depuis 1999. Il est aussi qualifié par l'UNESCO de "langue sérieusement en danger" en France. Les écologistes estiment que l'enseignement du flamand occidental doit être reconnu par la direction générale de l'enseignement scolaire (ministre de l'éducation nationale), et pas simplement toléré	Oui, tout comme certains députés écologistes ou apparentés l'ont fait dans les mandats précédents : Eva SAS (Assemblée), Isabelle ATTARD (Assemblée), Ronan DANTEC (Sénat), etc...	Pour les écologistes, ratifier cette charte, c'est dire l'égalité des citoyens qui ont tous droit, sur tout le territoire de la République, à la pratique des différentes langues de France. C'est également dire notre confiance en l'avenir et participer de la construction de sociétés plus tolérantes et apaisées. L'acte de ratification pose donc clairement, pour nous écologistes, une responsabilité politique collective. Cette ratification permettrait de passer de la législation du déni ou de l'opposition aux langues régionales à celle de la bienveillance et de la promotion. Elle permettrait aussi, symboliquement, d'espérer en finir avec le mépris envers les cultures locales et populaires. Cette ratification ferait aussi bénéficier nos jeunes générations des bienfaits cognitifs et culturels de l'éducation bilingue. Cette ratification est d'ailleurs plus importante puisque la France est le pays d'Europe qui possède la plus grande diversité de langues endogènes sur son territoire : langues indo-européennes et basque en métropole ; créoles, langues amérindiennes, mélanésiennes et tant d'autres en outre-	Les écologistes de la région Hauts de France soutiendront toutes initiatives visant à reconnaître et promouvoir l'intérêt social, culturel, éducatif, patrimonial mais aussi économique (touristique par ex.) des langues régionales - flamand occidental et picard - et des langues issues des différents vagues d'immigration (berbère, polonais, arabe, ...)	Concernant les langues régionales, la loi NOTRE (article 101) a créé une obligation pour la commune de résidence de participer au financement pour la scolarisation des élèves dans une école dispensant un enseignement en langue régionale dans une autre commune. (modifiant ainsi l'article L.212-8 du Code de l'éducation) Cela fait suite à un amendement écologiste adopté à l'assemblée nationale. Les parlementaires écologistes (comme les conseillers régionaux écologistes d'ailleurs) n'ont eu de cesse de se battre pour la reconnaissance et la promotion des langues régionales. Ils ont toujours défendu le droit à un véritable statut pour les langues régionales, la préservation de la diversité culturelle étant un enjeu majeur du vivre-ensemble
Christophe Paul	DVD	Je suis conscient des atouts que représentent pour notre territoire la pratique et de la connaissance de notre Langue Régionale Flamande. Ces atouts sont principalement économiques, mais ils sont aussi culturels et sociaux. Mon action s'inscrit dans le prolongement de celle de Jean-Pierre Decool dont les multiples interventions ont permis des avancées significatives en faveur de la langue flamande. J'ai une parfaite connaissance de la problématique de l'enseignement du flamand, des obstacles qui doivent être surmontés pour que le flamand obtienne la même considération que les autres langues régionales. Je m'engage à intervenir dans mes fonctions de député pour que l'enseignement du flamand se développe dans les établissements scolaires	Oui	Ce point ne me paraît pas essentiel mais je n'ai pas de point de vue tranché sur ce sujet.	Je soutiendrai les initiatives prises par les différents acteurs du territoire qui s'inscrivent dans les valeurs républicaines, en particulier la création de l'Office public du flamand occidental soutenu par Xavier Bertrand, président de la région des Hauts de France ; Je soutiendrai également les initiatives qui pourraient être prises par le gouvernement sans esprit partisan. Je serai force de proposition en faveur du flamand !	
Decoster Delphine	INS	La défense des pratiques culturelles locales sous tous ses aspects est un des axes importants de notre programme. L'usage de la langue flamande a fait partie de notre enfance par le biais de nos aïeux. Il est un atout important de la propagande de notre région et un élément incontournable de la préservation de notre identité flamande.	La commission Langues régionales au parlement permet de répondre à des initiatives qui favorisent la promotion de l'enseignement et l'apprentissage de la langue régionale, elle permet de disposer de la signalétique bilingue et des traductions dans les lieux publics et des informations inhérentes aux supports institutionnels, qui sont des expressions visibles de cette identité locale que nous ne manquerons pas de faire valoir à l'assemblée nationale si nous y sommes représentés.	La ratification de Charte européenne des langues minoritaires répond à ces prérogatives en promouvant les pratiques culturelles par l'usage des langues de groupes minoritaires partout en Europe et en garantissant l'usage des langues reconnues comme institutionnelles dans les activités de droit. Elle est donc en conformité avec nos préoccupations relatives aux attentes de nos intérêts pour le Flamand.	Nous sommes tout à fait disposés à soutenir les dispositifs en faveur des langues régionales, nous avons des militants parmi nous qui ont d'ores et déjà des prédispositions à nous faire des propositions dans ce sens, et nous serons très attentifs à y répondre en tenant compte de l'expertise de nos usagers en la matière.	Soyez assurés de notre soutien dans vos projets.
15e (Baillieu Nord-Est et Sud-Ouest, Cassel, Hazebrouck Nord et Sud, Merville, Steenvoorde)						
Bataille Jean-Pierre	LR	oui	oui	oui	oui	Fidèle à mes engagements de ces dernières années en faveur de la défense ET de la promotion des langues régionales dont fait partie le Flamand occidental, si les habitants de Flandre m'accordent leur confiance et m'élisent à l'Assemblée Nationale, Je serai fier de porter leur voix et leur langue. Je réponds donc positivement aux 4 questions.
Clotilde Poilly	UPR	non	non	non	non	Je ne sais pas si les langues régionales seront sur la table de l'assemblée nationale mais en tant que députée, je défendrais l'unité nationale face à la fragmentation de la société française. Je défendrais l'enseignement prioritaire du français et serais défavorable à la ratification de la charte européenne des langues régionales défendue par Mr Hollande. Je redonnais toute la priorité à nos liens francophones en veillant à l'ouverture aux langues internationales. Pour mieux comprendre nos positions sur ce sujet, je vous invite à découvrir notre conférence sur les actuelles réformes territoriales https://www.upr.fr/conferences/reforme-territoriale-euro-regions . Vos 4 questions étant la même sous 4 formes différentes, j'espère avoir répondu à votre question.
Fache Guillaume	EELV	Je suis pour le déblocage de l'enseignement scolaire du west vlamisch, langue régionale de la Flandre française, au primaire ainsi qu'au collège, à destination de tous les jeunes flamands, d'origine ou d'adoption.	Je vais donc m'investir dans la Commission Langues Régionales au Parlement	Je suis donc pour la ratification totale de la Charte européenne des langues minoritaires	Je vais soutenir les initiatives en faveur de la promotion des langues régionales et du bilinguisme français/ flamand occidental.	En tant que militant écologiste, je suis favorable à l'ensemble de vos 4 questions. Je suis de plus favorable à l'écologie régionale, un régionalisme à la fois solidaire, démocratique (des régions comme espaces de participation civique) et proche de ses habitants.
De Temmerman	REM	Il (avant : le président) souhaite faciliter l'apprentissage de la langue et culture locale dès l'école.	Si je suis élue députée de la majorité présidentielle, je participerai à rendre ces engagements concrets.	Notre président s'est engagé à lancer le processus de ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires.	Notre pays s'est formé autour d'identités régionales fortes. Il faut savoir allier à la fois nos particularités et l'histoire qui nous a uni en une belle nation.	